



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 18482

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche de lui indiquer les intentions du Gouvernement en ce qui concerne la tenue d'une conférence nationale de l'adolescence évoquée par M. le Président de la République à l'automne dernier. - Question transmise à M. le ministre délégué à la famille.

Texte de la réponse

La montée de la violence et de la délinquance mais aussi du mal-être, les comportements à risques, de plus en plus fréquents, chez les mineurs, témoignent de la nécessité de faire de l'adolescence et des adolescents une des priorités de la politique de la famille, dans les années à venir. Cette période de la vie reste le parent pauvre des actions menées en la matière. Or, les constats alarmants, faits sur les jeunes adultes dans nombre de rapports, ne peuvent se comprendre qu'à la lumière d'une analyse des maux qui traversent cette période charnière de la construction de la personne que constitue l'adolescence. Fort de ce constat, le Président de la République a demandé, en novembre 2002, la veille de la Journée internationale des droits de l'enfant, que se développent les maisons de l'adolescence dans chaque département. Depuis, le ministre délégué à la famille a confié au délégué interministériel à la famille le soin d'organiser une Rencontre de l'adolescence, qui se déroulera le 18 octobre 2003. Les enseignements tirés de cette manifestation permettront de lancer les travaux préparatoires à la conférence de la famille 2004 qui mettra le thème de l'adolescence au centre de sa réflexion. Par ailleurs, il va réunir le 20 novembre 2003, à l'occasion de la Journée nationale des droits de l'enfant, une conférence européenne rassemblant les ministères européens en charge de la famille, sur le thème de la maltraitance.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18482

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3787

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7299